

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2006

Convocation du Conseil Municipal le 20 juillet 2006

---

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LURAI, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain JACQUET, Maire.

Etaients présents : MM. Alain JACQUET, Christian DENIS, Maurice LAMY, Mme Nathalie LANIÈCE, MM. Yves GARNIER, Claude SERVAIS, Claude BIZERAY et Guy BIDAULT

Etaients excusés : M. André TRINQUART et Mme Virginie BRUNET

Mme LANIECE a été nommée secrétaire de séance.

---

## **Objet : Projet de ligne Poitiers-Limoges**

Monsieur le maire donne lecture au Conseillers Municipaux du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, de laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près de 1,8 millions d'habitants.
  - Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de commerce et d'industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.
  - Demande la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
  - Demande l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est ; gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.
- 

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 6 octobre 2006,  
Le Maire,

Reçu à la SOUS-PRÉFECTURE  
DU BLANC (Indre)

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le  
et de la publication le  
Le Maire,

Le 9 OCT 2006

